

Blocs de secours – DALI

Liste de contrôle préalable à la mise en service

Informations requises par le technicien en charge de la mise en service du système.

Adresse du site / coordonnées :

Ingénieur :

Société :

Coordonnées :

Date :

Description	Oui	Non	Sans objet
1 Installation			
1.1 Tous les équipements de contrôle sont-ils homologués pour une utilisation conforme aux conditions de la «Digital Illumination Interface Alliance (DiiA)» et aux usages définis par le groupe de travail ?			
1.2 Tous tous les blocs de secours sont-ils installés conformément aux exigences, normes et codes de pratique pertinents pour les installations d'éclairage d'urgence (p. ex. EN 1838, BS 5266-1, AS/NZS 2293) ? Le système Smart EM Master fonctionne uniquement avec les dispositifs de DALI de catégorie 1.			
1.3 Tous les blocs de secours sont-ils alimentés par l'alimentation secteur non commutée ?			
1.4 Tous les blocs de secours sont-ils munis de batteries connectées et en cours de chargement ou complètement chargés (témoin LED émettant une lumière verte clignotante ou fixe) ?			
1.5 Tous les blocs de secours sont ils connectés sur une seule ligne du «Smart master Dali» ?			
1.6 Les caractéristiques du câble DALI sont-elles conformes aux exigences associées au câble secteur ?			
1.7 La longueur maximale du câble utilisé sur cette ligne DALI est-elle < 300 m ? Elle correspond à la longueur du câble d'alimentation principal additionnée à celle de toutes les sous-branches. Le système prend en charge les topologies en étoile et de tirage. LES BOUCLES (anneaux) ne sont pas admises dans les lignes DALI.			
1.8 Les caractéristiques du câble DALI sont-elles conformes à la section suivante des conducteurs ? 1,0 mm ² pour une ligne d'une longueur < 200 m 1,5 mm ² pour une ligne d'une longueur < 300 m			

Description	Oui	Non	Sans objet
1.9 La chute de tension mesurée est-elle < 2 V entre les dispositifs communiquant les plus éloignés sur chaque ligne DALI ?			
1.10 Y a-t-il un nombre maximum de 64 dispositifs par boucle DALI ? Pratique de travail sécuritaire --- 60 dispositifs			
2 Identification des blocs de secours			
2.1 Un exemplaire du plan de construction est-il mis à la disposition du technicien en charge de la mise en service pour lui indiquer l'emplacement de des blocs de secours ? Il est vivement conseillé de produire un plan de construction indiquant l'emplacement précis des dispositifs d'éclairage d'urgence. Il permettra d'éviter les problèmes à l'avenir et facilitera les travaux de maintenance dans le bâtiment.			
2.2 L'emplacement de tous les dispositifs d'urgence est-il consigné sur le plan de construction ou sur le registre des emplacements des dispositifs ? Il est vivement conseillé de produire un plan de construction indiquant l'emplacement précis des dispositifs d'éclairage d'urgence. Il permettra d'éviter les problèmes à l'avenir et facilitera les travaux de maintenance dans le bâtiment.			
2.3 Si vous avez indiqué « NON » à la question 2.2, des étiquettes indiquant une adresse ou un numéro sont-elles apposées sur une partie externe visible du bloc de secours ? Un étiquetage précis des dispositifs est vivement recommandé pour éviter de passer plusieurs heures à identifier les luminaires dans la micro-console du système.			
3 Informations concernant la programmation des tests et les regroupements			
Remarque importante : le propriétaire / la personne occupant le bâtiment et l'ingénieur de maintenance en charge doivent identifier et se mettre d'accord sur les informations suivantes. Les regroupements et la programmation des tests doivent être établis conformément aux exigences pertinentes en rapport avec les tests automatiques des systèmes d'éclairage d'urgence (p. ex. pour s'assurer que les luminaires d'urgence attenants ne passent pas en phase de test ou de rechargement au même moment).			
3.1 Est-il prévu que des blocs de secours soient intégrés à un plan de regroupement adapté à la mise en application des tests programmés automatiquement ?			
3.2 Les groupes ont-ils été copiés à chaque adresse sur les registres des emplacements d'installation ? Il est vivement conseillé de produire un plan de construction indiquant l'emplacement précis des dispositifs d'éclairage d'urgence. Il permettra d'éviter les problèmes à l'avenir et facilitera les travaux de maintenance dans le bâtiment.			
3.3 Une programmation des tests a-t-elle été définie et acceptée par le propriétaire / la personne occupant le bâtiment ?			